



## Suivi triennal des recommandations du CGLPL (2023)

### Centre hospitalier Robert Ballanger d'Aulnay-Sous-Bois (Seine-Saint-Denis) Visite du 16 novembre au 20 novembre 2020 (2e visite)

Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté a relevé 7 bonnes pratiques et émis 38 recommandations dont 07 ont été prises en compte.

Le rapport de visite a été transmis au Ministre de la Santé et les réponses de la Direction générale de l'offre de soins sont reproduites ci-dessous.

#### 1. BONNES PRATIQUES

L'articulation des soins avec le service de pédiatrie offre aux patients une complémentarité efficace des soins somatiques associés à la qualité de prise en charge psychiatrique.

##### SITUATION EN 2023 SANTE

La diversité des activités thérapeutiques, éducatives, culturelles et d'enseignement est de nature à participer activement à la qualité des soins dispensés.

##### SITUATION EN 2023 SANTE

La qualité de la formation théorique et participative destinée à tous les soignants concourt à leur compétence affinée pour la spécificité des soins en pédopsychiatrie.

##### SITUATION EN 2023 SANTE

Un livret d'accueil spécifiquement établi à destination des adolescents hospitalisés qui décrit avec une pédagogie informative le parcours de soins et les droits associés contribue à rendre le patient acteur de sa prise en charge.

##### SITUATION EN 2023 SANTE

En pédopsychiatrie, les patients peuvent prendre le repas dans un espace hors de l'isolement.

#### SITUATION EN 2023 SANTE

Le refus de l'utilisation des contentions et des injections intramusculaires en situation d'agitation aiguë est un choix concerté de l'équipe qui implique une maîtrise de la clinique de l'adolescent.

#### SITUATION EN 2023 SANTE

Les alternatives thérapeutiques à l'isolement sont des outils de soin qui respectent la dignité du patient et sont pleinement investis par des soignants formés à l'exercice de pédopsychiatrie.

#### SITUATION EN 2023 SANTE

## 2. RECOMMANDATIONS NON PRISES EN COMPTE

### 2.1 LES MODALITES DE CONNAISSANCE ET D'EXERCICE DES DROITS DES PATIENTS

L'ensemble des pièces administratives et médicales relatives aux soins sans consentement doit être remis au patient tout au long de son placement.

#### SITUATION EN 2023 SANTE

Réponse de l'établissement et de l'Agence régionale de santé (ARS) : Prise en compte de cette recommandation immédiatement à la suite de la visite du CGLPL. Pour les patients délirants ou agités, les documents sont remis dans un deuxième temps. Document de saisine mis à jour. Les mentions portées au verso du formulaire de notification ont été actualisées (ex. contrôle du JLD à 12 jours, adresses des autorités concernées).

L'informatisation du dossier patient ne date que d'avril 2023. L'établissement tient à souligner la mise en place d'un indicateur de traçabilité à paramétrer sur le nouveau logiciel pour le suivi (en cours d'étude avec l'éditeur du logiciel).

Certains formulaires et modèles utilisés pour les différents actes de procédure de soins sans consentement doivent être actualisés, complétés et clarifiés.

#### REPONSE IMMEDIATE SANTE

Le livret d'accueil, actualisé et complété, est systématiquement distribué aux patients qui peuvent y trouver les informations nécessaires à leur hospitalisation, à l'accès aux soins somatiques ou à la pratique du culte. Une attention particulière est par ailleurs portée à l'information du patient sur ses conditions d'hospitalisation en soins sans consentement, tout en s'assurant que l'information soit donnée au bon moment eu égard à l'état clinique du patient.

#### SITUATION EN 2023 SANTE

Réponse de l'établissement et de l'ARS : Le livret d'accueil, actualisé et complété, est systématiquement distribué aux patients qui peuvent y trouver les informations nécessaires à leur hospitalisation, à l'accès aux soins somatiques ou à la pratique du culte. Une attention particulière est par ailleurs portée à l'information du patient sur ses conditions d'hospitalisation en soins sans consentement, tout en s'assurant que l'information soit donnée au bon moment eu égard à l'état clinique du patient.

Modèles actualisés : Remise systématique au patient contre signature (tout comme l'ordonnance) avec renvoi au greffe du tribunal. Le patient signe deux fois (1 exemplaire pour le patient et 1 exemplaire pour l'établissement).

L'ordonnance du juge des libertés et de la détention doit être systématiquement remise au patient, accompagnée du formulaire l'informant des modalités d'appel. Cette remise doit donner lieu à signature de l'avis de réception de notification.

#### SITUATION EN 2023 SANTE

Réponse de l'établissement et de l'ARS : Remise systématique de l'ordonnance du JLD et des modalités d'appel au patient avec signature de celui-ci. En revanche, les éléments concernant le tiers ne sont pas communicables sans son accord. Le patient signe deux fois (1 exemplaire pour le patient et 1 exemplaire pour l'établissement).

## 2.2 LE CONTROLE DES DROITS DES PATIENTS

L'agence régionale de santé et le préfet de Seine-Saint-Denis doivent, impérativement et sans délai, mettre en place la commission départementale des soins psychiatriques prévue par l'article L 3222-5 du code de la santé publique. L'existence, la composition, le rôle et les modalités de saisine de cette instance devront être portés à la connaissance des patients du service de psychiatrie, notamment par voie d'affichage dans chaque unité.

#### SITUATION EN 2023 SANTE

Réponse de l'établissement et de l'ARS : Malgré les efforts répétés de l'ARS, la CDSP n'est pas active en Seine-Saint-Denis, faute de candidature de médecins, condition sine qua non pour son fonctionnement. Une nouvelle présentation du rôle, de la composition et des modalités de fonctionnement ont été faites devant la Communauté psychiatrique de territoire par le service juridique du siège de l'ARS d'Île- de-France et la référente médicale pour la santé mentale en Seine-Saint-Denis (2 juin à son Collège médical et 8 juin à son comité opérationnel).

L'absence de rémunération est un frein soulevé par plusieurs médecins, même s'il est à noter que les membres des CDSP sont défrayés à chaque visite d'établissement.

Le registre de la loi, très bien tenu, doit être renseigné dans les vingt-quatre heures comme le prescrit l'article L 3212-11 du code de la santé publique.

#### SITUATION EN 2023 SANTE

Réponse de l'établissement et de l'ARS : Mise en conformité avec la loi avec renseignement du registre de la loi dans les 24h ; initialement registre papier puis logiciel spécifique : nouveau registre automatique avec l'informatisation du dossier patient en avril 2023.

Première extraction en cours de réalisation (en attente du modèle par le fournisseur DSI). Intégré au suivi des pratiques dans le cadre de la démarche qualité.

### 2.3 LES RESTRICTIONS AUX LIBERTES INDIVIDUELLES

Des patios extérieurs doivent être aménagés dans les deux services de psychiatrie adultes A et B.

#### SITUATION EN 2023 SANTE

Réponse de l'établissement et de l'ARS : Ces éléments architecturaux sont prévus dans le projet architectural de reconstruction (échéance 2027).

L'ARS soutient en effet l'établissement dans un projet de rénovation architecturale de grande envergure, dans lequel sera traité spécifiquement l'espace dédié à la psychiatrie.

L'établissement doit remettre en place des modalités de visites des familles, dignes et respectueuses des droits des patients, tout en respectant les mesures barrières.

#### REPOSE IMMEDIATE SANTE

L'accueil des familles se déroule actuellement dans une pièce dédiée à ces rencontres. Des tablettes électroniques sont mises à disposition afin de maintenir le lien avec les patients dont les familles ne souhaitent pas entrer dans les unités.

#### SITUATION EN 2023 SANTE

Réponse de l'établissement et de l'ARS : Les familles ont accès aux chambres et aux parties communes du service.

Les réunions Unafam/chefs de service sont bimestrielles.

L'accès au téléphone portable devrait être harmonisé entre les unités. Par ailleurs, les numéros de téléphone et les adresses de toutes les autorités susceptibles d'être saisies par un patient doit être distinctement affichée dans toutes les unités.

#### REPONSE IMMEDIATE SANTE

Par principe, le téléphone portable est conservé par le patient, sauf décision médicale temporaire et adaptée à l'état clinique du patient.

#### SITUATION EN 2023 SANTE

Réponse de l'établissement et de l'ARS : Fonctionnement harmonisé entre les services. Les patients qui n'ont pas de téléphone portable ont accès au téléphone du service.

Information sur les adresses des autorités dans le livret d'accueil du patient hospitalisé en psychiatrie systématiquement remis au patient depuis janvier 2022 à l'entrée (avant le livret d'accueil de l'hôpital). Une synthèse est en cours d'élaboration, elle sera facile à lire et comprendre ; un groupe de réflexion est prévu pour extraire l'essentiel selon le point de vue du patient.

L'établissement indique que les affiches et tableaux d'affichage sont régulièrement arrachés/cassés par les patients et remplacés, et qu'un tableau sécurisé est prévu dans le programme architectural.

Concernant les patients mineurs, l'utilisation du téléphone est systématiquement analysée par l'équipe médico-soignante (gestion des contacts « nocifs » sur les réseaux sociaux pour des adolescents fragilisés et hospitalisés).

## 2.4 LES CONDITIONS DE VIE

Tous les lieux accueillant les patients doivent être maintenus en bon état d'hygiène et d'entretien.

#### REPONSE IMMEDIATE SANTE

L'Agence régionale de santé soutient l'établissement dans un projet de rénovation architecturale de grande envergure à dix ans et dans lequel sera traité spécifiquement l'espace dédié à la psychiatrie. Les travaux permettront d'adapter l'aménagement des chambres et de répondre aux enjeux de salubrité générale du bâtiment actuel. Par ailleurs, les conditions concernant les locaux prévues dans le cadre de la réforme des autorisations doivent permettre d'améliorer la qualité des prises en charges et le respect des droits des patients.

#### SITUATION EN 2023 SANTE

Réponse de l'établissement et de l'ARS : Entretien assuré par les ASH mais bâtiments anciens/vétustes, problème d'humidité. De petits travaux de rénovation sont réalisés en continu.

L'établissement précise que les savons ont toujours été fournis aux patients.

Les patients doivent avoir accès à leurs effets personnels et être prémunis contre les risques d'atteintes à leurs biens. La clé du placard doit être laissée en leur possession et les chambres munies de verrous de confort.

#### SITUATION EN 2023 SANTE

Réponse de l'établissement et de l'ARS : L'établissement indique que les clés de placards et du service sont les mêmes. Chaque patient peut solliciter autant que de besoin les soignants du service pour disposer de ses effets personnels.

Le partage d'expérience avec d'autres équipes qui ont mis place des badges permettant de moduler les droits d'accès nous a orienté vers ce choix qui sera intégré dans le projet de reconstruction de la psychiatrie (livraison 2027).

Les personnes privées de liberté doivent recevoir une alimentation variée et en quantité suffisante, tenant compte de leur âge, de leur état de santé, de leur condition physique, et de leur culture.

#### SITUATION EN 2023 SANTE

Réponse de l'établissement et de l'ARS : Repas élaborés selon un plan de nutrition rédigé en fonction de l'état clinique du patient. Les patients qui le souhaitent peuvent recevoir des portions supplémentaires (yaourts, fromages, gâteaux...). Le service diététique est contacté en fonction des besoins des patients.

Un changement de prestataire pour la fourniture des repas a eu lieu en 2020 (amélioration qualitative et quantitative).

Enquête de satisfaction des patients réalisée régulièrement. Mise en place des améliorations demandées si elles sont réalisables.

## 2.5 LES SOINS

Les soins psychiatriques hospitaliers consacrés aux patients hospitalisés en soins libres ne doivent pas se pratiquer derrière une porte fermée.

#### SITUATION EN 2023 SANTE

Réponse de l'établissement et de l'ARS : Pas d'unité fermée. Aux horaires des repas, pour permettre aux patients en soins sous contrainte (SSC) de bénéficier d'un repas collectif avec les autres patients, le service est fermé pendant la durée du repas. Néanmoins, les patients en soins libres peuvent se faire ouvrir la porte quand ils le souhaitent.

Le projet architectural futur de la psychiatrie tiendra compte de cette remarque avec mise en place de badges.

Les patients doivent avoir accès dans le pôle à des soins psychiatriques spécialisés équivalents entre les trois services et dispensés par des praticiens titulaires d'une qualification ordinaire en psychiatrie.

#### SITUATION EN 2023 SANTE

Réponse de l'établissement et de l'ARS : Cette recommandation est partagée par l'établissement, qui soulève cependant un important problème de recrutement médical (avec malgré tout, une présence minimum d'un PH dans chaque service).

Toutes les unités d'hospitalisation du pôle doivent disposer d'un personnel médical et soignant suffisant, proportionné au nombre et à l'état de santé des patients hospitalisés.

#### REPONSE IMMEDIATE SANTE

Il ressort de la démographie médicale de la Seine-Saint-Denis et plus globalement de l'Île-de-France que la situation n'est pas spécifique au CH Robert Ballanger. Dans une volonté d'assurer la continuité des soins, l'établissement a choisi d'embaucher plusieurs praticiens assistants étrangers, faute de recrutements alternatifs.

#### SITUATION EN 2023 SANTE

Réponse de l'établissement et de l'ARS : Il ressort de la démographie médicale de la Seine-Saint-Denis et plus globalement de l'Île-de-France que la situation n'est pas spécifique au CH Robert Ballanger.

Dans une volonté d'assurer la continuité des soins, l'établissement a choisi d'embaucher plusieurs praticiens assistants étrangers, faute de recrutements alternatifs.

Les équipes pluriprofessionnelles des unités d'hospitalisation du pôle doivent bénéficier d'une supervision.

#### SITUATION EN 2023 SANTE

Réponse de l'établissement et de l'ARS : Supervision en place depuis 5ans. Nouveau recrutement en cours pour 2024.

Calendrier : 1 par mois.

La confidentialité des soins dans le pôle doit être respectée pendant la distribution des traitements.

#### REPOSE IMMEDIATE SANTE

Une attention particulière a été portée, après le passage des contrôleurs, au respect de la confidentialité lors de la prise des médicaments. Ceux-ci sont désormais distribués de manière individuelle.

#### SITUATION EN 2023 SANTE

Réponse de l'établissement et de l'ARS : Distribution des médicaments un patient après l'autre au niveau du poste de soins. Chariot médical informatisé reçu, équipement en cours à échéance décembre 2023.

La distribution dans les chambres sera prévue dans le cadre de la reconstruction de la psychiatrie avec l'installation du Wi-Fi.

En cas de recours à la sismothérapie pour le traitement de patients du pôle, il est nécessaire de prévoir une procédure de décision collégiale. La recherche du consentement du patient et l'information de sa personne de confiance seront systématiques afin que son consentement ou celui de ses représentants soit au mieux éclairé et entendu.

#### SITUATION EN 2023 SANTE

Réponse de l'établissement et de l'ARS : Début de l'activité de sismothérapie en juillet 2023.

Mise en place d'un protocole rendant obligatoire :

- Décision collégiale lors du staff de service et
- Accord du patient systématique avec signature de celui-ci et du tuteur quand cela est nécessaire,
- Livret ECT pour chaque patient mis en place avec check liste

La privation de liberté au titre de soins psychiatriques sans consentement est exclusivement liée à l'existence d'un trouble psychique décompensé qui requiert un traitement et une surveillance hospitaliers continus. Elle ne saurait perdurer dans le pôle au-delà de sa stabilisation, notamment pour des raisons de refus préfectoral ou de délais d'organisation d'expertise et de traitement des demandes par la maison départementale des personnes handicapées.

#### SITUATION EN 2023 SANTE

Réponse de l'établissement et de l'ARS : Cette recommandation du CGLPL est partagée. Il convient néanmoins de noter :

- D'une part, que les équipes de psychiatrie de la région font globalement remonter leur ressenti de situations cliniques des patients admis en SSC plus dégradées ;
- D'autre part, concernant les SPDRE, que les levées de contraintes sont demandées par les équipes mais que ces dernières restent tributaires des décisions préfectorales.



Les personnes âgées de plus de 65 ans ou porteuses de comorbidités qui constituent des facteurs de risque en cas de maladie Covid doivent être repérées et bénéficier d'une attention particulière quant à leurs conditions d'hébergement et de modalités préventives de soins.

#### SITUATION EN 2023 SANTE

Réponse de l'établissement et de l'ARS : Un somaticien est dédié à chaque secteur de psychiatrie.

Examen médical à l'admission de chaque patient.

Orientation vers les différentes spécialités facilitée grâce au plateau technique de l'hôpital. Si besoin orientation vers un correspondant de ville.

Les patients hospitalisés en soins sans consentement doivent bénéficier d'un accès aux soins aux urgences et aux consultations spécialisées équivalent à celui de tous les patients et l'établissement doit recruter pour assurer des consultations d'odontologie.

#### SITUATION EN 2023 SANTE

Réponse de l'établissement et de l'ARS : Si besoin de consultation spécialisée, le somaticien fait le lien avec les services de l'hôpital ou les correspondants en ville.

## 2.6 L'ISOLEMENT ET LA CONTENTION

Le pôle de psychiatrie adultes doit abandonner l'appellation « chambre semi-forte » ou « chambre sécurisée », « chambre à lit scellé » ou encore « chambre avec lit sécurisé » pour s'en tenir à la seule dénomination légale de « chambre d'isolement » pour désigner l'intégralité des espaces dédiés à l'isolement.

#### SITUATION EN 2023 SANTE

Réponse de l'établissement et de l'ARS : Appellation revue. Deux chambres d'isolement par service.

Transformation des chambres semi-forte ou sécurisées en chambres « hôtelières » ; les lits ont été descellés dans les chambres qui ne sont pas dédiées à l'isolement.

Les chambres d'isolement ou semi-fortes doivent être aménagées afin de respecter les normes et les droits fondamentaux des patients en soins sans consentement. Il faut notamment qu'ils aient accès à une horloge indiquant la date et l'heure, à un bouton d'appel – accessible également sous contention – et à un mobilier adaptable afin de pouvoir s'alimenter dignement.

#### REPONSE IMMEDIATE SANTE

L'Agence régionale de santé veillera à ce que les crédits délégués à l'isolement et à la contention soient utilisés en priorité pour la mise aux normes des chambres d'isolement et la mise à niveau du système d'information.

#### SITUATION EN 2023 SANTE

Réponse de l'établissement et de l'ARS : Appellation revue. Deux chambres d'isolement par service.

Transformation des chambres semi-forte ou sécurisées en chambres « hôtelières » ; les lits ont été descellés dans les chambres qui ne sont pas dédiées à l'isolement.

Les décisions de contention « si besoin » doivent être proscrites. Dès lors, le matériel de contention ne doit pas demeurer attaché en permanence aux lits dédiés à l'isolement.

#### SITUATION EN 2023 SANTE

Réponse de l'établissement et de l'ARS : Les décisions de contention « si besoin » sont proscrites.

Plus de matériel laissé en permanence installé au lit. Ces actions ont été réalisées dès la prise de connaissance de la recommandation.

Le CHIRB doit se conformer précisément à la loi et tenir avec exhaustivité le registre d'isolement et de contention dans tous les services de psychiatrie.

#### SITUATION EN 2023 SANTE

Réponse de l'établissement et de l'ARS : Depuis la visite du CGLPL, le registre est exhaustif. Informatisation depuis avril 2023.

La pratique illégale des mesures disciplinaires d'isolement pour « risque de fugue », confirmées par les rapports annuels de 2017 et 2019 doit cesser.

#### SITUATION EN 2023 SANTE

Réponse de l'établissement et de l'ARS : L'isolement doit rester une mesure médicale. Le point fera l'objet d'une attention particulière de l'ARS dans le cadre de son dialogue avec l'établissement sur l'évolution des pratiques d'isolement / contention.

Elaborés à partir de registres tenus de manière inappropriée, les rapports annuels se distinguent par leur vacuité ou leur présentation de données erronées. Le CHIRB doit respecter la loi en établissant des rapports évaluant les pratiques d'isolement et de contention et sa politique pour en éviter le recours.

#### REPOSE IMMEDIATE SANTE

Le constat d'une politique de réduction du recours à l'isolement et à la contention insuffisante est partagé par l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France. La transmission à l'Agence régionale de santé du rapport annuel dédié à l'isolement et à la contention doit permettre d'évaluer la qualité de cette politique aux pratiques d'isolement et à la contention au sein de l'établissement.

#### SITUATION EN 2023 SANTE

Réponse de l'établissement et de l'ARS : Le logiciel installé en avril 2023 pallie désormais à cette défaillance.

### 2.7 LES PRISES EN CHARGE SPECIFIQUES

L'établissement doit proposer des consultations spécialisées d'orthophonie.

#### SITUATION EN 2023 SANTE

Réponse de l'établissement et de l'ARS : Absence d'orthophoniste à l'hôpital comme en ambulatoire sur le territoire ; orientation vers le secteur libéral à Paris.

Convention de partenariat avec des écoles d'orthophonie à étudier.

Le retrait du téléphone personnel doit être individualisé et lié à un état clinique du patient évalué par le médecin.

#### SITUATION EN 2023 SANTE

Réponse de l'établissement et de l'ARS : Accès au téléphone individualisé, restrictions prises selon le cas clinique.

Information dans le livret d'accueil du patient en psychiatrie

Le patient doit pouvoir rencontrer un aumônier s'il en exprime le besoin et que la personne dépositaire de l'autorité parentale a donné par écrit son accord.

#### SITUATION EN 2023 SANTE

Réponse de l'établissement et de l'ARS : Mention dans le livret d'accueil du patient hospitalisé systématiquement remis au patient.

A sa demande auprès de l'équipe soignante, le patient peut avoir accès à un aumônier ou à un représentant du culte de son choix.

Le service devrait développer un travail sur la gestion du tabac prenant en compte les différents aspects liés à cette problématique : la place du tabac pour les patients au moment de l'hospitalisation qui correspond souvent à une situation de crise peu propice au sevrage, le respect des droits des personnes, la possibilité d'accéder à l'extérieur, l'approche globale des déterminants de la santé pour des personnes vulnérables et les conditions de prise en charge d'un sevrage tabagique qui ne peut se résumer à l'interdiction de la consommation de tabac.

#### SITUATION EN 2023 SANTE

Réponse de l'établissement et de l'ARS : La consommation de tabac est autorisée. Un sevrage tabagique est systématiquement proposé avec un accompagnement par l'équipe médicale. De la documentation est mise à la disposition des patients.

Les patients peuvent fumer dans les fumeurs, y compris en isolement. Les fumeurs ont été adaptés (ventilation).

Concernant les patients mineurs, la consommation est systématiquement analysée par l'équipe médico- soignante en lien avec les parents.

Les patients isolés en pédopsychiatrie doivent avoir un accès permanent à des WC, à un point d'eau, à un dispositif d'appel et à des conditions d'hygiène et de sécurité équivalentes aux normes en vigueur pour l'hébergement en établissement public de santé, compatible avec le respect de leur dignité et de leur sécurité.

#### SITUATION EN 2023 SANTE

Réponse de l'établissement et de l'ARS : Accès permanent à des WC pour les patients en chambre d'isolement non réalisé en pédopsychiatrie.

Ce point fera l'objet d'un suivi dans le cadre des crédits délégués sur l'isolement et la contention, et du futur plan d'action de l'ARS.

### 3. RECOMMANDATIONS PRISES EN COMPTE

Si des formations spécifiques à la prise en charge en psychiatrie sont organisées, les dispositions de la loi du 5 juillet 2011 et celles relatives à l'isolement et la contention émanant de la loi du 26 janvier 2016 n'y sont pas intégrées.

SITUATION EN 2023 SANTE

Le livret d'accueil du patient au CHI Robert Ballanger doit être systématiquement remis à tout patient en psychiatrie, soit dès son arrivée soit dès que son état clinique le permet. Le projet de livret spécifique au service de psychiatrie doit être finalisé et remis dans les mêmes conditions que le livret général.

SITUATION EN 2023 SANTE

L'affichage doit être revu dans les trois unités de psychiatrie adulte ; il doit être harmonisé, simplifié, hiérarchisé, complété et actualisé.

SITUATION EN 2023 SANTE

Conformément à l'article L 1111-7 du code de la santé publique, le droit d'accès au dossier médical doit permettre au patient qui le souhaite de se voir communiquer tous les actes (décisions, arrêtés, notifications, certificats médicaux) concernant son hospitalisation (à l'exception des informations concernant des tiers).

SITUATION EN 2023 SANTE

La mise en œuvre de directives anticipées du patient sur les modalités de sa prise en charge lors des phases de crise doit être généralisée dans l'ensemble du pôle.

SITUATION EN 2023 SANTE

Des actions spécifiques d'éducation à la santé doivent être mises en place de façon formalisée dans le pôle.

SITUATION EN 2023 SANTE

--

La limitation d'accès aux visites familiales doit être individualisée et liée à l'état clinique du patient évalué par le médecin.

SITUATION EN 2023 SANTE

--